

La folie des commentaires anonymes - 1/1

Qui n'a jamais vu cette image sur un blog ? Et qui n'a pas vu aussi à la suite de cette image un commentaire anonyme insultant ou dégradant ? Donc voici une petite leçon de conduite sous forme de coup de gueule...

C'est peut-être un article débile, mais en fait, c'est surtout une question que je me pose... Moi, quand je n'aime pas un blog, je ferme la fenêtre... Quand je vois que certains disent des conneries, j'essaie même pas de le raisonner, et surtout pas méchamment en disant "t'es trop con toi, t'as rien compris à la vie, va te cacher... "

Je ne comprends pas ce que ça rapporte... Et le pire, c'est que si c'est pour attendre une réaction de la part du créateur du blog, vous serez obligé de RETOURNER sur ce dépôts de bêtises... Alors fermez simplement la fenêtre, ne dites rien, garder votre savoir pour vous...

Ne critiquez pas celui ou celle qui semble se la péter sur une photo... Qu'est-ce que ça peut faire... Personne ne voudrai avoir l'air bête sur une photo exposée en publique et c'est normal... Alors après y a deux raison à la pose ridicule de la personne :

- 1) le gros délire
- 2) la véritable impression d'être bien...

Dans les deux cas, les insultes ne valent pas la peine (je pense...)

Je ne vois pas à quoi ça sert de traiter de salope celle qui se montre avec un décolleté jusqu'au genoux... Qu'on la laisse, elle ne va pas retirer sa photo pour vous faire plaisir... Si ça vous choque, partez, si ça vous rend jalouse, oubliez l'adresse ou demandez lui des conseils...

Vous ne savez jamais qui vous insultez ni à qui vous avez à faire...

si vous aimez pas le blog en question, fermer la fenetre !

de plus, à titre d'info, l'auteur est clairement identifié par skyblog et l'auteur peut déposer plainte !
celà signifie que skyblog fera le nécessaire afin d'éviter que l'auteur ne recommence

- 1) un mail d'avertissement
- 2) un mail au fournisseur d'accès internet
- 3) suppression de l'accès internet temporaire ou définitif de l'accès internet

Si cela ne suffit pas, l'auteur peut être alors traîné en justice et devoir payer de ses actes !

Moi j'ai un site ce qui me permet de savoir qui est l'auteur et de le bannir par conséquent, les blogs sont-ils aussi bien que l'on le prétend ? Je vous laisse seul juge...